



Dpe et justificatif de travaux

Par R0by

Bonjour,
Je viens de recevoir un diagnostic de performance énergétique (dpe). Je souhaiterais savoir si les justificatifs: facture , photos de travaux etc... Doivent être annexé au dpe ?

Y a t il une obligation légale ? Puis je le demander ?

Merci,

Par Isadore

Bonjour,

Le DPE se suffit à lui-même, il doit simplement contenir les mentions obligatoires qui n'incluent ni photographies ni factures (et pour cause, on peut le faire réaliser sans travaux) :

[url=https://www.economie.gouv.fr/particuliers/immobilier-diagnostic-performance-energetique-dpe#quelles-informations-le-dpe-doit_2]https://www.economie.gouv.fr/particuliers/immobilier-diagnostic-performance-energetique-dpe#quelles-informations-le-dpe-doit_2[/url]

Quant à savoir ce que vous pouvez exiger, pouvez-vous détailler le contexte ? Vous êtes en train d'acheter un bien, de le louer... ?

Par R0by

Je suis locataire d'un logement. J'ai enfin reçu un dpe après l'avoir réclamé pendant un an.
Je suis suspicieux car l'isolation du logement est prouvée par des photos de travaux. Les photos ne sont pas annexées et j'ai des doutes sur l'isolation. Je suspecte que le logement soit une passoire thermique.

Par yapasdequoi

Bonjour
Ce DPE est-il bien numéroté et référencé dans la base de l'ADEME ?
Quelle lettre est attribuée ?

Si vous voulez le contester il faudra refaire un autre DPE à vos frais.